CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E34956** **VALABLE JUSQU'AU** **16/05/2027**

ÉDITÉ LE 20/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS B - 387 649 122

Siret : 387 649 122 00042

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 18 19484-

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 140753234

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 140753234

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ARTISANS PLUS

14 IMPASSE CLAUDE DENIS
58000 NEVERS

Téléphone : 03 86 57 46 94 **Fax :** 03 86 59 46 50

Portable : 06 75 58 83 17

Responsabilité légale :
LEBROT YANNICK GÉRANT

Site Internet :

E-mail : artisans.plus@wanadoo.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 702 806 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	5	16/05/2024
2121	Ravalement en maçonnerie		06/04/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	1	16/05/2024
3141	Eléments accessoires de couverture		16/05/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	8	17/05/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	5	16/05/2024
4312	Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois	8	16/05/2024
4411	Serrurerie-métallerie (Technicité courante)	8	06/04/2023
6121	Ravalement en peinture	1	11/05/2023
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	3	16/05/2024
6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante)	3	16/05/2024
	Nombre total de qualifications : 11		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/08/2026 10:55

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025